



# POSS

(PLAN d'ORGANISATION de la SURVEILLANCE et des SECOURS)

De l'ALTIPARC D'Aydat

(PARCOURS ACROBATIQUES EN HAUTEUR)



---

Altiparc d'Aydat – Boulevard du lac,- 63590 AYDAT

---

☎ 07 80 96 30 44

● [www.altiparc-aydat.fr](http://www.altiparc-aydat.fr)

SAS AYDAT-SKY N°SIRET 91191328300014

N° TVA Intracommunautaire FR70911913283

SAS ALTISKY N°SIRET 91191328300014

N° TVA Intracommunautaire FR70911913283



## *Identification de l'établissement*

Nom de l'établissement : ALTIPARC d'AYDAT

Adresse : Boulevard du Lac – 63590 AYDAT

N° de téléphone : 07 80 96 30 44

Propriétaire : SAS AYDAT-SKY

Exploitant : SAS AYDAT-SKY

### **I. - Installation de l'équipement et matériel**

#### *Plan de l'ensemble des installations*

Plan d'ensemble comprenant (annexe):

La situation des parcours : Jaune, Orange, Tyro enfant, Mauve Vert, Bleu Clair, Bleu Foncé, Violet, Rouge, Vert Clair, Noir, Tarzan, Chute libre et extrême.

Les postes, les zones de surveillance : Points de départ et Postes de Surveillance

L'emplacement des matériels de sauvetage : A l'accueil, et chaque opérateur ayant son Kit d'intervention en hauteur dans un sac.

L'emplacement du matériel de secourisme disponible : Accueil, trousse de secours pour « bobologie ».

Les moyens de communication intérieure : Voix et téléphones portables.

SAS ALTISKY N°SIRET 91191328300014

N° TVA Intracommunautaire FR70911913283



Les moyens d'appel des secours extérieurs : Téléphones portables.

Les voies d'accès des secours extérieurs : chemin communal desservant la forêt, Route départementale desservant le parking juste devant l'accueil, 2 accès possibles et accès aérien (Hélico, atterrissage sur place dans le parking : 10m).

### *Identification du matériel de secours disponible*

- Matériel de sauvetage :

4 baudriers de travail équipés de 2 longes+ 2 mousquetons, 1 poulie « TRAC » et une longe courte.

2 sacs d'évacuations comprenant chacun :

1 Clef de déverrouillage ZAZA

1 corde d'intervention de 30 m

1 ID'20

1 poignée d'ascension

2 mousquetons verrouillage auto TRIACLK-LOCK

1 mousqueton SPIRIT

1 poulie

1 couteau

1 JAG (dispositif de mouflage)



- Matériel de secourisme comprenant notamment :

1 couverture métallisée.

1 nécessaire de premier secours...

## ***Identification des moyens de communication***

### ***A. - Communication interne***

\*Postes de surveillance, Voix et téléphones Portables

### ***B. - Moyens de liaison avec les services publics (SAMU - sapeurs-pompiers)***

\* Téléphones Portables, numéros d'urgences (15- 17- 18)

## **II. - Fonctionnement général de l'établissement**

1. Période d'ouverture de l'établissement :

Ouverture saisonnière (préciser) : Du 01/07 au 30/09

2. Horaires et jours d'ouverture au public : Vacances scolaires : tous les jours Hors vacances : week-ends et jours férié

3. Fréquentation : de 0 à 150 pers / jours

SAS ALTISKY N°SIRET 91191328300014

N° TVA Intracommunautaire FR70911913283



### **III. - Organisation de la surveillance de la sécurité**

1. Personnel de surveillance présent pendant les heures d'ouverture au public.  
Nombre : de 2 à 6 personnes

Qualification : CQP OPAH

2. Postes : 2 zones, 1 à 2 personnes par zone

### **IV. - Organisation interne en cas d'accident**

1. Alarme au sein de l'établissement :

Système de communication permettant d'informer le personnel de l'établissement :  
Voix et Téléphones Portables

Personnel désigné pour apporter le matériel mobile nécessaire à la recherche et au sauvetage sur le lieu d'accident : Kits de secours individuels par opérateur.

Sorties particulières des jeux en hauteurs ; Consignes de remise au sol du blessé léger, (Voir formation CQP OPAH) et/ou conditionnement du blessé sur la plateforme ou sur l'agrès, et attente des pompiers ou/et PGM pour soins de premiers secours et attente du Samu.

Moyens techniques et personnel désigné : Le personnel de surveillance intervient en avertissant qu'une intervention est en cours, ce qui permet de décaler la surveillance ou de stopper l'équipement ou le déséquipement, pour dégager une personne sur les lieux. Le responsable de jour est toujours sur place pour assistance.



Personnel désigné pour évacuation des agrès : Opérateurs PAH

Signaux utilisés : Appel téléphoniques et consignes orales.

Personnel désigné pour préparer l'évacuation de la victime : Pompiers et PGM

Personnel désigné pour les premiers secours : Opérateurs PAH

Exercices d'alarme, périodicité : Manœuvres journalières de retour au sol pour les clients qui le sollicitent (5 interventions par jour, et mises en œuvre des techniques d'évacuation).

## 2. Alerte des secours extérieurs :

Les sapeurs-pompiers par le 18 (ou numéro à 10 chiffres) ; 18 - 112

Le SAMU par le 15 (ou numéro à 10 chiffres) ; 15

La police ou la gendarmerie, par le 17

Personnel désigné pour déclencher l'alerte : Personnel de l'accueil et responsable de jour.

Accueil des secours extérieurs ; zones d'accès : chemin communal accessible à tous type de véhicule / hélico.

## V. – Risques spécifiques

### **1. Incendie**

Matériel à disposition : Extincteur à l'accueil / intervention des sapeurs-pompiers (lac à proximité).

### **2. Orages et vents forts.**

En cas de risques majeurs de vents forts et d'orages, estimés par le responsable de jour ou/et renseignés par les alertes de Météo France – Préfecture, une procédure d'urgence est mis en place :

- Fermeture des parcours et arrêt des départs
- Alerte et information sur la procédure en cours aux clients.



- Evacuation des participants suivant les méthodes d'évacuations par les opérateurs CQP OPAH sur les plateformes ou agrès. Ou, évacuation par les fin de parcours lorsque les pratiquants sont proches de celle-ci.
- Retour des personnes évacuées sur le lieu d'accueil (avant-toit) ou dans les véhicules.

## **METHODOLOGIE PRATIQUE**

Cette méthodologie est applicable dans tous les cas d'alertes spécifiques :

- Incendie
- Orage
- Vent fort
- Et, peut être mis en place pour tout autre sinistre.

Deux niveaux d'alertes 1 et 2.

- Niveau 1 : état de Pré alerte
- Niveau 2 : état d'alerte forte et d'action de secours

### **Niveau 1 - Pré alerte :**

L'arrêt systématique des départs est effectué dès l'arrivée d'un état pouvant supposer un sinistre à venir :

- Vent fort : un renforcement du vent passant de 20-30 Kms heure à 40-50 Kms heure avec une action en cours de progression par rafale et des mouvements dans les arbres devenant houleux.

- Orage : Les bulletins météo sont pris tous les jours ([www.météoagricole.net](http://www.météoagricole.net)) et un état d'alerte est connu par l'équipe et responsable du jour si celui-ci a été indiqué par Météo France ou la Préfecture. Une écoute et observation de l'évolution orageuse sont en cours tout au long de la journée, et le renflement des coups de tonnerres au loin. A l'apparition des premiers coups de tonnerres.



Incendie : Pouvant survenir d'une façon impromptue, l'arrêt du départ se fait en même temps que la mise en place du niveau d'alerte n° 2.

Autre sinistre : Se référer à l'alerte incendie pour une procédure d'extrême urgence.

Du poste de surveillance (PS) l'opérateur indique aux personnes sur les parcours que les parcours suivants sont fermés. Il oriente les participants vers le cheminement qui permet un retour au sol le plus rapide. Il indique qu'une mise en sécurité de la clientèle est en cours en les invitant à rejoindre un endroit sûr : Accueil- Parkings

L'opérateur se positionne sur une plateforme d'où la descente peut-être la plus judicieuse, tout en continuant la surveillance des participants, déplaçant ainsi son poste de surveillance du sol à la plateforme. Il reste à l'écoute des ordres donnés par voie orale téléphone.

### **Niveau 2 - Alerte :**

De sa plateforme ayant pris soin de préparer son kit d'intervention, et, soit à son jugement personnel il indique à la radio qu'il a mis en route une procédure d'évacuation, soit, à l'ordre du responsable de jour, il met en place une procédure d'évacuation.

### **Procédure d'évacuation :**

1. Les clients sont pris en charge selon leur ordre d'arrivé à la plateforme ou se trouve l'opérateur. Il leur est expliqué individuellement le déroulement de la décente en rappel (technique du CQP OPAH) ainsi que la façon de se décrocher à l'arrivée au sol.
2. L'opérateur peut être amené à changer de plateforme pour une prise en charge plus rapide des dernières personnes sur le parcours
3. Après descente au sol, les pratiquants doivent rejoindre l'accueil et le parking par le cheminement piéton le long de la route et du parking.



4. L'opérateur vérifie que personne ne reste sur les parcours avant de regagner l'accueil.
5. Il indique par voie orale ou par téléphone à l'accueil et au responsable du jour, la fin de l'évacuation, le nombre de personnes descendues, et rejoint : un parcours en cours d'évacuation afin d'apporter son aide, ou le local d'accueil
6. Pour les groupes d'enfants, les opérateurs doivent demander aux animateurs responsables de faire le recensement des effectifs de leur groupe
7. Pour les groupes d'enfants, les opérateurs doivent demander aux animateurs responsables de faire le recensement des effectifs de leur groupe
8. De retour d'évacuation et pendant l'attente, suivant la cause du sinistre il est indiqué la poursuite ou non de l'activité après l'arrêt du sinistre, orage s'éloignant et/ou cessant, et vent faiblissant ou redevenant normal (20-30 kms/h)
9. Après le recensement et la sûreté d'avoir toutes les personnes présentes à l'accueil, il est mis en place la procédure d'enlèvement des équipements et de récupération du matériel.

## Annexe

